



Nombre de Conseillers Elus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 11

# **COMMUNE DE HANDSCHUHEIM**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 22 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle communale sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 15 juin 2020.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés : /

Membres bénéficiant d'une procuration : /

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

-----

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal et du compte-rendu de la séance précédente
3. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020.
4. Fixation des taux d'imposition 2020.
5. Subvention aux associations 2020.
6. Subvention voyages scolaires 2020 Collège d'Achenheim Paul Wernert
7. Tarifs location de la salle communale
8. Divers

-----

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal. Il ouvre la séance et les informe d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il demande l'accord d'ajouter un point supplémentaire avant le point divers - Autorisation d'engagement d'agents non titulaires. Cet ajout de fait suite à la reprise du groupe scolaire au 22 juin 2020 et à l'absence de l'accompagnateur de transport scolaire.

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.*

## **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,  
*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal et le compte rendu de la séance du 02 juin 2020 dans la forme et la rédaction présentées.*

## **3. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020.**

Suite aux élections municipales et conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée dans chaque commune.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale car elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

Le Maire rappelle que suite à la réception du courrier du 02 juin 2020 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), cette commission doit être composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour la commune de Handschuheim, dont la population est inférieure à 2000 habitants, en nombre double.

Il confirme qu'il appartient donc au Conseil Municipal de dresser une liste de 24 commissaires, dont le choix doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et qu'il revient ensuite au Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques (DR/DFiP) de désigner les commissaires, sur propositions du nouvel organe délibérant.

Le Maire explique que les titulaires et les suppléants doivent être désignés pour toutes les catégories d'impôt y compris la Cotisation Foncière des Entreprises CFE, bien que cet impôt soit perçu par la Communauté de Communes de rattachement, c'est-à-dire la com.com du Kochersberg-Ackerland.

Le maire communique donc les personnes assujetties à la CFE sur le territoire de la commune et précise que si l'assujetti à la CFE est une personne morale, il y a lieu d'indiquer en titulaire ou en suppléant, le nom de l'assujetti par son gérant/représentant (exemple : SARL X par M Y Gérant)

Enfin il précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de dresser la liste de 24 commissaires comme indiqués ci-dessous et de la transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques pour désignation des commissaires.*

<b>Taxe foncière non bâtie</b>				
<b>Statut</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>
Titulaires	1.KOERCKEL Jacques			
	2.OBRECHT Jean-Michel			
	3.WICK Bernard			
Suppléants	4.WICK Jean- Jacques			
	5.PFAHL Pierre			
	6.EBERSOLD Katia			

<b>Taxe foncière bâtie</b>				
<b>Statut</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>
Titulaires	7. BRUMPTER Alexandre			
	8..KOERCKEL Jacques			
	9.OBRECHT Jean-Michel			
Suppléants	10.IMMIG Yves			
	11.PFAHL Michel			
	12.BARTH Stéphanie			

<b>Taxe d'habitation</b>				
<b>Statut</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>
Titulaires	13.SCHMITT Alfred			
	14.WICK Bernard			
	15.MEUNIER Alain			
Suppléants	16.MINKER Fabienne			
	17.SCHOETTEL Cathy			
	18.PILLODS Xavier			

<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>				
<b>Statut</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>
Titulaires	19.HADEY Isabelle			
	20.MICHEL Vincent			
	21.TAVERNE DE L'ACKERLAND Par Mme BLAESS Anny			
Suppléants	22.AUBERGE DE L'ESPERANCE Par M. SCHOTT Michel			
	23.OBRINGER Véronique			
	24.GENTLEMAN DESIGNERS Par M.CHOPARD Julien			

#### **4. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

**Vu** l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, connus à ce jour,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année 2019 et de fixer les taux, pour l'exercice 2020 comme suit :**

Foncier bâti : 16,17 %

Foncier non bâti : 52,34%

Pour mémoire le taux de la taxe d'habitation 2020 est gelé à sa valeur 2019 soit 11,33% selon la loi de finances 2020 avec un produit attendu à 53 432,00 €

## **5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Le Maire rappelle la délibération du 04 mars 2019 fixant les montants versés aux associations et propose, après concertation et en avoir délibéré à l'unanimité, l'attribution des montants ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT SUBVENTIONS 2019</b>	<b>MONTANT SUBVENTIONS 2020</b>
1. Dynamomes	100 €	100 €
2. Amicale anciens SP Handschuheim	200 €	200 €
3. Amicale SP Ittenheim-Handschuheim	200 €	200 €
4. Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim	300 €	300 €
5. Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim	150 €	150 €
6. Croix Rouge	100 €	100 €
7. Ass Klen Paris	800 €	200 €
8. Collège d'Achenheim Paul Wernert	6€/enf / journée	6€/enf / journée
9. Temps libre	200 €	200 €
10. Ligue contre le Cancer	200 €	200 €
11. Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle	150 €	150 €
12. Prévention Routière	100 €	100 €
13. Autres subventions non encore demandées	600 €	600 €
<b>TOTAL MONTANT SUBVENTIONS (hors subvention Collège)</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>

Le maire propose de reconduire la possibilité aux associations de la commune de bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle communale. Seules les associations suivantes sont concernées :

- Amicale anciens SP Handschuheim
- Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim
- Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim
- Association Klen Paris
- Association Temps libre

Chaque mise à disposition gratuite doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

- *D'attribuer les montants des subventions 2020, comme indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au budget 2020.*
- *De mettre à disposition gratuitement la salle communale uniquement aux associations citées ci-dessus.*
- *De faire signer une convention à titre gracieux, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle avec remplacement du matériel en cas de casse*

## **6. SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES 2020 COLLEGE D'ACHENHEIM PAUL WERNERT**

Le Maire rappelle la délibération du 04 mars 2019 fixant le montant de la subvention attribuée au Collège Paul Wernert à 6,00 euros par enfant et par journée. Il informe les Membres du Conseil Municipal que les 4 voyages scolaires prévus entre le mois de mars et juin ont été annulés suite au COVID -19.

Le montant de la subvention 2020 de l'ensemble des voyages scolaires concernant les élèves originaires de la commune, à raison d'un maintien du montant de 2019 aurait représenté une enveloppe de 264,00 €, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Elèves	Séjours	Nombre de jours	Montant
<b>Séjour SKI 2020</b>			
4 élèves concernés	Du 22/03 au 27/03/2020	4x (6 journées x 6.00€)	144.00 €
<b>Séjour Bavière 2020</b>			
1 élève concerné	Du 04/05 au 08/05/2020	5 journées x 6.00€	30.00 €
<b>Séjour Espagne 2020</b>			
2 élèves concernés	Du 04/05 au 08/05/2020	2x (5 journées x 6.00€)	60.00 €
Estimation Attribution subvention Collège Paul Wernert sur			<b>264.00 €</b>
<b>Montant 2020 suite annulation des voyages cause COVID-19</b>			<b>0,00€</b>

*Compte tenu de l'annulation des 4 voyages scolaires 2020 et après avis de chacun des membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas attribuer de subvention pour les 4 voyages scolaires 2020 du collège Paul Wernert.*

## **7. TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2019 fixant les tarifs de location de la salle communale.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs, formules et formalités comme suit, applicables à compter du 01 juillet 2020.*

<b>TARIFS LOCATION SALLE</b>		
<b>Particuliers</b>	<b>Habitants du Village</b>	<b>Personnes extérieures</b>
Journée en semaine	100,00 €	140,00 €
½ journée ou soirée en semaine (sauf vendredi soir)	50,00 €	70,00 €
Soirée du vendredi	80,00 €	100,00 €
Week-end	120,00 €	200,00 €

<b>TARIFS LOCATION SALLE</b>		
<b>Associations, Entreprises</b>	<b>Location régulière</b>	<b>Location ponctuelle</b>
Heure	8,00 € 7,00 € (au-delà de 30h/s)	
Forfait journée	120,00 € 60,00 € (la ½ journée ou soirée)	140,00 € 70,00 € (la ½ journée ou soirée)

*Deux cautions sont demandées à chaque location de salle :*

- *Caution 50,00 €, pouvant être retenue en cas de retour de salle insuffisamment nettoyée.*
- *Caution 300,00 €, pouvant être retenue en cas de dégradations des équipements.*

*Toute location doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle.*

*Une grille tarifaire du matériel inventorié en cas de casse permettra d'ajouter les frais de casse en sus du montant de location de salle.*

*La mise à disposition gratuite de la salle communale est réservée seulement aux associations suivantes et doit être également formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse :*

- *Amicale anciens SP Handschuheim*
- *Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim*
- *Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim*
- *Association Klen Paris*
- *Association Temps libre*

## **8. AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre une délibération permettant le remplacement d'agents qui seraient absents et ne pourraient, par conséquent assurer leur mission, dans un souci de continuité de service public.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

l'engagement d'agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## **9. DIVERS**

Urbanisme : Déclaration de travaux Claustra au n°7 A Route de Furdenheim

Déclaration de travaux à venir façade et toiture au n° 11 Route de Furdenheim (demande de tuiles couleurs ardoisées au lieu de Rouge spec. PLUI, accordé à l'unanimité vu l'environnement)

Déclaration de travaux du 02/06 du 26 Rue Principale (en attente service instructeur) PC au 27 rue Principale en conformité au Plui

Enfance-Jeunesse : 22/06 Reprise de l'école suivant nouveau protocole sanitaire assoupli  
Conseil d'école le 25/06/2020  
22/06 Reprise du transport scolaire pour 2 semaines (Justine BUSSER  
d'Ittenheim remplacerait Maryline sur le temps scolaire et pour le bus)  
Programme animations jeunesse Com.com transmis par Séverine FARCI sur  
site com.com

Quotidien Commune : Grange et cimetière en travaux régie interne  
Dégâts des eaux logement communal, assurances actionnées  
Desherbeuse & arrosage fleurs en cours  
Travaux Carrefour RD (**annexe**)  
Réunion SIVU Collège Achenheim 24/06 à 19h00

Point Budget :

RDV avec Monsieur BARDON Trésorier, mardi 23 juin 2020 à 16h00  
S'il confirme les résultats de l'exercice 2019 + les recettes d'investissement et de fonctionnement,  
alors on pourrait partir sur une enveloppe d'environ :  
- 380 000 € Dépenses et Recettes Fonctionnement, soit environ 200 000 € dépenses réelles de  
fonctionnement  
- 220 000 € Dépenses et Recettes Investissement soit environ 76 000 € dépenses réelles  
d'investissement

Transmission des résultats de l'exercice 2019 (feuille annexe PB1)  
Projets travaux investissement 2020 (feuille annexe PB2)

Prochain Conseil : Lundi 06 juillet 2020 à 20h00 avec comme ordre du jour (commissions  
communales et intercommunales d'Aménagement Foncier/ Budget/ renouvellement  
accompagnateur transport scolaire...)

Un dernier tour de table permet d'informer que des journées découverte à la ferme seront  
organisées de juillet à septembre par l'office de Tourisme de Truchtersheim ainsi que des ventes  
de paniers pique-nique proposés par des producteurs du Kocherberg-Ackerland.

Les documents annexes suivants ont été remis ou présentés aux conseillers municipaux :

- *Délibération 2014 de la CCID (point 3)*
- *Délibération n-1 des taux d'imposition + état de notification des taux (point 4)*
- *Délibération n-1 subventions associations (point 5)*
- *Délibération n-1 subventions voyages scolaires + courrier demande Collège (point 6)*
- *Délibération n-1 tarifs location de la salle communale (point 7)*
- *Résultats de l'exercice 2019 (feuille annexe PB1 Point Divers Budget)*
- *Projets travaux investissement 2020 (feuille annexe PB2 Point Divers Budget)*

***L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h30, en remerciant les conseillers de leur participation active.***